



LE RENDEZ-VOUS
CÔTE D'IVOIRE 2030
GROUPE CONSULTATIF
POUR LE FINANCEMENT DU PND 2026-2030



**MINISTÈRE DU PLAN
ET DU DÉVELOPPEMENT**

**GROUPE CONSULTATIF POUR
LE FINANCEMENT DU
PND 2026-2030**

08 - 09 JUILLET 2026

FICHE D'OPPORTUNITÉ D'INVESTISSEMENT
RESSOURCE ANIMALE ET HALIEUTIQUE
Aquaculture



DESCRIPTION DU SECTEUR

AMBITION DE LA CÔTE D'IVOIRE DANS LE SECTEUR/DOMAINES

L'aquaculture constitue un secteur stratégique majeur pour la Côte d'Ivoire dans sa quête la souveraineté alimentaire et de développement économique durable. Dans un contexte de croissance démographique soutenue et de forte demande en protéines animales de qualité, le développement de l'aquaculture s'impose pour réduire le déficit structurel du pays en produits halieutiques.

L'objectif du PND 2026-2030 est d'accroître la production aquacole de 9 915 tonnes à 149 064 tonnes d'ici 2030, en développant des systèmes durables et résilients aux changements climatiques, pleinement intégrés dans l'économie bleue.

IMPORTANCE DU SECTEUR/DOMAINES DANS L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE

L'aquaculture représente en 2024 10,49% de la production halieutique nationale, contre 4% sur 2016–2020.

Avec une demande nationale en 2024 dépassant 810 000 tonnes de poissons et une dépendance aux importations évaluée à 520 milliards de FCFA en 2024, l'aquaculture constitue un levier essentiel pour réduire le gap de consommation estimé à 717 868 tonnes.

PERFORMANCES / PALMARÈS DE LA CÔTE D'IVOIRE DANS LE SECTEUR/DOMAINES AU NIVEAU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

ÉCONOMIQUE

- Croissance annuelle de la production aquacole de 95% en 2024 ;
- Production aquacole établie à 9 915 tonnes en 2024 ;
- 6 stations étatiques d'alevinage opérationnelles ;
- 14 Zones de Développement de l'Économie Animale et de l'Économie Bleue (ZODECAB);
- 1 Centre d'Application et de Spécialisation installé ;
- 1 Centre expérimental sur l'aquaculture marine en cours d'installation.

SOCIAL

- Appui à 350 fermes aquacoles pour réhabilitation et modernisation à l'horizon 2027 ;
- Transition de la pisciculture familiale vers des modèles commerciaux accompagnés par l'État et ;
- Opportunités d'emplois en milieu rural et péri-urbain prioritairement pour les femmes et les jeunes.

RAPPEL DE DOCUMENTS STRATÉGIQUES SECTORIELS

- Politique Nationale de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA) ;
- Programme Stratégique de Transformation de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSTACI) et ;
- Programme d'Accélération de la Souveraineté en Produits Animaux et Halieutiques.

COMPARAISON DES STATISTIQUES AU NIVEAU MONDIAL, AFRICAIN OU RÉGIONAL

MONDIAL

La production mondiale d'aquaculture a atteint un niveau sans précédent de 130,9 millions de tonnes avec 91,4 % provenant de l'Asie (FAO, 2022).

AFRICAIN

L'Afrique a produit 2,5 millions de tonnes de produits aquacoles, soit environ 1,9% de la production aquacole mondiale totale. L'Égypte représente 62 % de cette production aquacole régionale soit 1 550 000 tonnes, tandis que le Nigeria se positionne en seconde place avec environ 10% soit 250 000 tonnes (FAO, 2022).

RÉGIONAL

Le Ghana s'impose comme référence en pisciculture intensive (cages flottantes sur le lac Volta) (CEDEAO, 2024). La Côte d'Ivoire, avec moins de 10 000 t, a un potentiel de croissance considérable (MIRAH, 2024).



LE POTENTIEL DU SECTEUR

DEMANDE

Le déficit de couverture est de 88% avec un marché intérieur captif de plusieurs centaines de milliers de tonnes annuelles. Demande en forte croissance avec l'urbanisation et l'évolution des habitudes alimentaires.

AVANTAGES COMPARATIFS

Réseau d'eaux de surface constitué par quatre grands fleuves, des lagunes, des lacs, des rivières ;

De nombreux bas-fonds favorables à l'aquaculture ;

Façade lagunaire de 300 km propice aux cages flottantes et ;

Façade maritime de 566 km propice à l'aquaculture marine ;

Conditions hydriques et climatiques favorables à l'élevage de tilapia toute l'année sans chauffage artificiel.

CAPITAL HUMAIN

Réseau de centres de recherche aquacole en renforcement ;

Programme de vulgarisation piloté par la Direction de l'Aquaculture (DA) et ;

Potentiel de formation aux techniques d'élevage intensif et de gestion sanitaire.

Institut et centre de formation aux métiers de l'aquaculture (Centre d'Application et de Spécialisation)

DISPONIBILITÉ / ACCÈS AUX MATIÈRES PREMIÈRES

Disponibilité de ressources en eau douce (fleuves, lacs, lagunes) ;

Maïs et sous-produits agricoles utilisables en alimentation des poissons et ;

Potentiel d'insectes et de protéines alternatives pour réduire le coût de production.

NOMBRE D'EMPLOIS ATTENDUS

84 780 emplois nouveaux à l'horizon 2030 dans la production, les écloséries, la fabrication d'aliments, la transformation et la distribution.



LES ATOUTS

CADRE RÉGLEMENTAIRE / INSTITUTIONS PUBLIQUES

- Loi n°2016-554 du 26 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture ;
- Décret n°2023-382 du 3 mai 2023 fixant les conditions de création des exploitations et fermes aquacoles ;
- Direction de l'Aquaculture (DA) du MIRAH dédiée à l'accompagnement technique des opérateurs et ;
- Interprofession aquacole INTERAQUA créée pour structurer et représenter les acteurs de la filière.

ÉLIGIBILITÉ AU CODE DES INVESTISSEMENTS

La filière aquacole est éligible au Code des Investissements (Ordonnance N°2018-646 du 1er août 2018). Les projets de fermes aquacoles, d'écloséries, d'usines d'aliments et d'infrastructures de transformation peuvent bénéficier des avantages du régime général et des régimes spéciaux d'investissement.

INCITATIONS FISCALES À L'INVESTISSEMENT



- Exonération partielle des droits de douane sur les équipements aquacoles (cages, filets, pompes, aérateurs) et ;
- Suspension de TVA sur les intrants biologiques (alevins, aliments) durant la phase d'installation.

DISPONIBILITÉ DE LA QUALITÉ DE MAIN D'ŒUVRE ET D'INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN AU SECTEUR

et des infrastructures de soutien

- 6 stations étatiques d'alevinage à mettre à niveau ;

	<ul style="list-style-type: none"> • 25 barrages dédiés à l'aquaculture prévus sur 2026–2030 ; • Programme d'installation de 20 multiplicateurs et de renforcement des écloseries nationales et ; • Couverture énergétique nationale de 88,7% ; • Existence d'institut et de centre de formation en aquaculture. <p>LIEN AVEC LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT (INVESTISSEMENT VERT)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Techniques d'aquaculture respectueuses de l'environnement aquatique (zéro rejet polluant) ; • Systèmes de certification de l'aquaculture durable et ; • Intégration du changement climatique dans les programmes de recherche ; valorisation des sous-produits aquacoles. <p>INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marché CEDEAO de 300 millions de consommateurs et ; • Fonds d'investissement technologique prévu par le PND 2026-2030 pour l'innovation aquacole.
 <p>LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création de fermes aquacoles industrielles avec étangs, cages flottantes ou bacs en eaux continentales et marines ; • Création d' écloseries privées pour la production d'alevins de qualité : 313 millions d'alevins à produire annuellement ; • Mise en place d'unités industrielles de fabrication d'aliments composés (+ 200 000 tonnes à produire annuellement) intégrant des sources protéiques alternatives locales ; • Construction d'infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation des produits aquacoles.
 <p>LES ACTEURS CLÉS DU SECTEUR</p>	<p>SECTEUR PUBLIC</p> <p>MIRAH-Direction de l'Aquaculture (DA) ;</p> <p>Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) et ;</p> <p>Centre de Recherches Océanologiques (CRO) ;</p> <p>FIRCA ;</p> <p>ANADER pour la vulgarisation et l'appui-conseil.</p> <p>SECTEUR PRIVÉ</p> <p>Interprofession aquacole INTERAQUA ;</p> <p>Opérateurs de fermes piscicoles,</p> <p>Fournisseurs d'aliments et d'alevins et ;</p> <p>Transformateurs et distributeurs d'intrant et de produits aquacole ;</p> <p>Transporteurs.</p> <p>COMMUNAUTÉ</p> <p>Groupements de pisciculteurs ;</p> <p>Associations de femmes actives dans la transformation et la commercialisation des produits aquacoles et ;</p> <p>Communautés riveraines des lacs et lagunes.</p> <p>LE SECTEUR</p> <p>FAO ; FIDA ; Banque Mondiale ; BAD ; GIZ ; JICA et ; Union Européenne.</p> <p>Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA).</p>

 <p>LES RÉGIONS CONCERNÉES</p>	<p>Gbêbkê ; Marahoué - Lac de Kossou ; Haut-Sassandra, Nawa-Lac de Buyo ; Abidjan ; Grands Ponts-Lagune Ébrié et zones périurbaines et ; Savanes-barrages agroaquacoles et ; couverture nationale pour les écloseries et ZODECAB.</p>
 <p>QUELQUES LIENS UTILES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • www.mirah.gouv.ci - Ministère des Ressources Animales et Halieutiques ; • www.cepici.gouv.ci - Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire ; • www.225invest.ci - Portail Unique des Services à l'Investisseur ; • www.fao.org/fishery/aquaculture/fr - FAO - Aquaculture en Afrique ; • www.firca.ci - Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole ; • www.worldfishcenter.org - WorldFish Center - Recherche aquacole mondiale et • www.ppp.gouv.ci - Comité National de Pilotage des PPP.